

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le 21 janvier 2016 à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
50 et 56, 9 ^e avenue (Lot 1 605 372)	<p>La demande a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'autoriser la subdivision des lots 1 605 372 (50, 9^e avenue) et 1 605 371 (56, 9^e avenue) et la création des quatre lots projetés dérogatoires suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ lot projeté 1 : avec un frontage de 13,44 m au lieu de 15 m et une superficie de 339,5 m² au lieu de 450 m² ○ lot projeté 2 : avec un frontage de 11,44 m. au lieu de 15 m et une superficie de 318,4 m² au lieu de 450 m² ○ lot projeté 3 : avec un frontage de 11,40 m. au lieu de 15 m et une superficie de 342,2 m² au lieu de 450 m² ○ lot projeté 4 : avec un frontage de 13,31 m. au lieu de 15 m et une superficie de 427,5 m² au lieu de 450 m² ➤ d'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction sur les lots projetés 1 et 2 avec une marge latérale totale de 1,63 m au lieu de 3 m.
100, 20 ^e avenue	<p>La demande a pour objet d'autoriser l'agrandissement de la résidence existante avec une marge avant de 5,9 m au lieu de 6 m et une marge arrière de 5,08 m au lieu de 7,6 m.</p>
415, 8 ^e avenue (Lot 1 606 082)	<p>La demande a pour objet d'autoriser la subdivision du lot 1 606 082 et la création des trois lots dérogatoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ lot 5 824 285 avec un frontage de 14,93 m au lieu de 15 m, une profondeur de 28 m au lieu de 30 m et une superficie de 418 m² au lieu de 450 m². ➤ Lot 5 824 286 avec un frontage de 14,94m au lieu de 15 m, une profondeur de 28 m au lieu de 30 m et une superficie de 418,3 m² au lieu de 450 m². ➤ Lot 5 824 287 avec une marge arrière de 4,54 m au lieu de 7,6 m.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 9^e jour de décembre 2015.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier